



Intimidation et violence

Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2014-2015

Date d'approbation du conseil d'établissement : le lundi 9 juin 2021

Nom de l'école :

Nom de la directrice : Katia Fornara

ÉCOLE PRIMAIRE

Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :

ÉCOLE SECONDAIRE

Jeanne Michel-Gariépy, psychoéducatrice

Nombre d'élèves :	Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) : Katia Fornara (directrice), Bertrand Martin (directeur adjoint), Jeanne Michel-Gariépy (psychoéducatrice), Stéphanie Peillon (technicienne en service de garde) Enseignant (à nommer), Enseignant (à nommer)
-------------------	---

ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école	Date de passation
Le QES a été passé aux élèves et aux enseignants	Avril 2021
Avis de comportement donnés	Année scolaire : 2019-2020 : 73 (de septembre à mars) 2020-2021 : 64 (de septembre à mai)
Questionnaire maison rempli par les membres du personnel	Avril 2021
Questionnaire maison rempli par les élèves de la maternelle à la 3 ^{ième} année	Avril 2021
Forces du milieu	
<p>Saint-Enfant-Jésus est une école de quartier avec un mandat régional en déficience auditive et visuelle. Depuis plusieurs années, l'équipe-école travaille en cohésion au niveau de l'intégration des élèves HDAA, de la prévention de la violence et des interactions sociales bienveillantes entre les élèves. Nous avons la chance d'avoir deux éducatrices spécialisées, une psychoéducatrice et une intervenante sociale à notre école. Les résultats au QES passé en avril 2021 font état d'un bon climat relationnel. Les élèves rapportent aussi que la gestion des comportements et l'application des règles sont adéquates. Peu de problèmes de vol, de cyberintimidation, de conflits de nature ethnique sont aussi rapportés. De plus, les locaux sont perçus comme étant sécuritaires par les élèves.</p>	

Bureau des services éducatifs complémentaires (BSÉC) inspiré du matériel développé par l'équipe du PAV du MELS par Danièle Boivin et coll., agentes de soutien régional. Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, août 2012

Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
<p>Problématiques :</p> <p>Les élèves rapportent percevoir, subir et agir beaucoup de violence verbale (résultat au QES) soit par <u>des insultes</u> ou <u>des menaces</u>.</p> <p>Les enseignants comme les élèves ont une perception négative de la <u>surveillance</u></p> <p>Vulnérabilités :</p> <p>Climat de <u>sécurité</u> pour les élèves</p>	<p>Notre cible pour 2020-2021 : <u>Diminuer la fréquence des comportements de violence verbale</u></p> <p>Indicateurs :</p> <p>À trois moments dans l'année, nous demanderons aux élèves :</p> <p>« Depuis les deux dernières semaines, t'es-tu fait insulté ou menacé ? »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un système de renforcement positif école (valoriser les comportements d'écoute) • Saynètes sur les comportements attendus • Rassemblements (3) au gymnase dans l'année afin de faire des rappels aux élèves et de soutenir leur motivation à s'impliquer dans les moyens proposés • Rappels à l'aide de l'émetteur-récepteur des défis de bienveillance une fois par mois et diffusion des bons coups (écrire aux classes DAU afin que les enseignantes préparent leurs élèves) • Encouragement à créer un moment d'échange positif récurrent à chaque semaine dans chaque classe (section « Je félicite/je remercie » du conseil de coopération) + système de comptabilisation du nombre de félicitations (pois chiches) • Utilisation d'un réseau littéraire sur l'intimidation et la violence et utilisation de ce dernier • Ateliers donnés par des partenaires extérieurs (organismes communautaires, agent socio-communautaire) et/ou par les intervenants scolaires • Surveillance active aux récréations 	<p>Les élèves feront preuve d'écoute et utiliseront un langage adéquat pour se parler. Au besoin, lors de conflits, ils feront appel aux membres du personnel.</p> <p>Les enseignants remettront aux élèves des billets de bon coups selon le moyen choisi (oreille, feuille, pastille...)</p> <p>Les enseignants animeront des activités d'échange positifs au moins 2 fois par mois.</p> <p>Les enfants seront capables de formuler des félicitations et de remarquer les bons coups chez leurs camarades de classe.</p> <p>Les enseignants animeront une activité sur le thème de la prévention de la violence et de l'intimidation au moins une fois dans l'année</p>

Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)

Participation des parents à l'élaboration des moyens d'aide (plan d'intervention)

Soutien et communication aux parents (agenda, courriel, appels téléphoniques, portail)

Offre de formation à l'attention des parents

LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
L'élève en parle avec un intervenant avec qui il se sent à l'aise.	Le parent communique avec un intervenant de l'école par téléphone, en personne, par courriel.	Le membre du personnel qui reçoit un signalement ou qui désire en faire un réfère à un membre du comité du plan de lutte.

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

-Délicatesse dans les interventions (les interventions se font de manière à ce qu'elles ne portent pas préjudice aux élèves impliqués)

La direction de l'école qui est saisi d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté

- Le signalement doit se rendre à un membre du comité plan de lutte
- Tout membre de l'école, s'il constate ou est informé de situations d'intimidation ou de violence, est dans l'obligation de consigner et communiquer l'information à un membre du comité
- Des rencontres avec les témoins, victimes et auteurs de l'événement signalé sont faites par un intervenant de l'école (TES, psychoéducatrice, direction)
- Suite à l'analyse de la situation, l'intervenant communique avec la personne désignée (Jeanne Michel-Gariépy, psychoéducatrice) qui consignera l'information
- Protocole établi par rapport au cadre d'intervention et aux procédures d'intervention

Un intervenant devra :

- Transmettre les informations aux parents
- Assurer un suivi et une rétroaction à la personne qui a porté plainte
- Assurer que les mesures d'aide sont apportées aux élèves impliqués (auteur, témoin, victime)
- Prévoir des moyens de suivi régulier de la situation (court, moyen et long terme)

Mesures de soutien de l'élève victime		Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<p>Rencontre individuelle avec la victime (écoute active)</p> <p>Évaluer le degré de victimisation en questionnant l'élève et l'aider à reprendre du pouvoir sur la situation</p> <p>Selon la situation et les besoins de la victime : soutien, accompagnement, mise en place de mesures de protection</p>		2 à 3 semaines suivant l'événement, rencontre informelle avec la victime ou suivi auprès de la personne qui a signalé pour s'assurer que le problème est réglé.
Mesures de soutien de l'élève témoin		Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation
<p>Rencontre avec les témoins (élèves ou adultes) pour leur offrir du soutien et de l'accompagnement selon la situation</p> <p>Accompagnement aux élèves témoins (sensibilisation à l'action sociale positive, les aider à faire la différence entre un dévoilement et une délation)</p>		Selon le degré d'intensité de la problématique, des rencontres de suivi sont faites et une attention particulière est portée.
Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<p>Communication claire à l'agresseur pour lui signifier que la violence est inacceptable (selon le stade de développement de l'élève et la gravité du comportement)</p> <p>Offrir un suivi individuel à l'élève qui intimide (suivi psychosocial, TES, psychoéducatrice, rencontres) afin de l'amener à développer son empathie et à réparer le tort causé à la victime</p> <p>Enseignement de la méthode de résolution de problème et d'habiletés sociales</p>	<p>Utilisation des avis de comportement</p> <p>Les sanctions disciplinaires vont de l'avertissement verbal à la suspension externe et sont données selon l'intensité et la fréquence du geste posé joint à l'avis de comportement</p>	Rencontres du comité d'intervention afin de réévaluer les situations

Bureau des services éducatifs complémentaires (BSÉC) inspiré du matériel développé par l'équipe du PAV du MELS par Danièle Boivin et coll., agentes de soutien régional. Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, août 2012

Impliquer les parents dans la recherche de solution	Les parents sont avisés	
Mesures d'aide offertes (tutorat, parrainage, médiation)	Un plan d'intervention adapté sera rédigé au besoin	
Plainte à la police au besoin (collaboration avec l'agent sociocommunautaire)	Une référence vers des services professionnels sera faite au besoin	